

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DE RECRUTEMENT
DU DIPLOME UNIVERSITAIRE « CREATEURS D'ACTIVITE »
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury de recrutement du Diplôme Universitaire « Créateurs d'activité » de l'IUT d'Allier comme suit :

Diplôme Universitaire « Créateurs d'activité »

Membres du jury :

Delphine BODARD, Président du jury, PRCE
Alexis MEYER, Vice-présidente du jury, PAST

Benoit AUCLAIR, Chambre métiers et artisanat
Aurélie CONA, Mission locale de Moulins
Sabine DUBESSAY, Mission locale de Moulins
Mélanie DUCY, Mission locale de Moulins
Roseline PEILLON, Chambre métiers et artisanat

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24/01/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

27 JAN. 2020

- Publié le

27 JAN. 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.